



REGLEMENTATION DES ACCRÉDITATIONS PRESSE 2022

1. Tout détenteur d'une accréditation presse a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande.
2. Les journalistes devront prouver leur rattachement à leur organe de presse (carte de presse à jour, lettre accréditive, justificatif d'activité professionnelle).
3. Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs)
4. La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance couvrant son activité.
5. La signature de ce formulaire implique que détenteur de l'accréditation s'engage à respecter les règles sanitaires et de sécurité.
6. L'organisateur délivrera un badge presse et si besoin une plaque "Presse" pour un véhicule.
7. Les plaques "Presse" pour véhicules, badges et chasubles de presse (contre caution de 20€ par chèque) seront distribués le dimanche 14 août au PC à Saint Martin de Landelles, Salle Polyvalente, dès 8h30 ou PC d'Avranches, salle Victor Hugo, dès 10h.
8. Le détenteur de l'accréditation presse s'engage à envoyer un exemplaire du journal pour lequel il travaille ou une copie du reportage vidéo, audio ou photo relatif à l'épreuve.
9. Chasuble : Le port de la chasuble est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public. Toute personne ne portant pas cette chasuble se verra exclu des zones mentionnées.

SUPPORT

Titre : Rédacteur en Chef:.....
 Presse écrite Radio TV Agence photo Autre.....

PERSONNE A ACCRÉDITER

Nom : Prénom :
Portable : Email.....

CHASUBLE J'en ai une Il m'en faut une

Je retire mon badge, etc. à la permanence de St Martin de Landelles Avranches

Les informations, les classements concernant notre épreuve doivent être transmises à:

.....

Date :

Signature